

Bilan simplifié de la section SARTHE pour l'année 2023

Bilan simplifié avant répartition des organisations syndicales

Bilan simplifié avant répartition							
actif	N			N-1	Passif	N	N-1
	Brut	Amortissement et dépréciation	net	net			
Actif immobilisé(1)	0	0	0	0	Fonds syndicaux	2630	2630
actif incorporel	0	0	0	0	Réserves	0	0
actif corporel	0	0	0	0	report à nouveau	6783	5645
actif financier	0	0	0	0	Résultat	1761	1138
					Total(1)	11174	9413
Actif circulant(2)	0	0	0	0	Provisions(2)	0	0
stock et fournitures	0	0	0	0	Fonds dédiés(3)	0	0
créances	0		0	0	dettes financières	0	0
Disponibilités(3)	11174		11174	9412	Dettes diverses	0	0
					Total(4)	0	0
Comptes de régularisation(4)	0			0	Comptes de régularisation(5)	0	0
total(1+2+3+4)	11174	0	11174	9412	total(1+2+3+4+5)	11174	9413

Compte de résultat simplifié des organisations syndicales

Compte de résultat simplifié					
Charges	Exercice N	Exercice N-1	Produits	Exercice N	Exercice N-1
Charges d'exploitation(1)	8420	8511	Produits d'exploitation(1)	10181	9649
achats	809	645	Cotisations	7931	8055
autres charges externes	179	402	Subventions	2234	1577
autres services extérieurs	2811	2434	Autres produits	8	16
Impôts et taxes	0	0	Transfert de charges	8	0
Charges de personnel	0	0	Reprises des amortissements et provisions	0	0
Autres charges	4621	5030			
Dotations aux amortissements et provisions	0	0			
Charges financières(2)	0	0	Produits financiers(2)	0	0
Charges exceptionnelles(3)	0	0	Produits exceptionnels(3)	0	0
Engagements à réaliser sur contribution de financement(4)			Contribution de financement		
			report des ressources non utilisés		0
			des exercices antérieurs(4)	0	
total(1+2+3+4)	8420	8511	total(1+2+3+4)	10181	9649
Solde créditeur:Excedent	1761		Solde débiteur:Déficit	0	

ANNEXE DES COMPTES

FOCOM Syndicat de la Sarthe (72)

Exercice clos au 31 décembre 2023

Les informations ci-après constituent l'annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2023 dont le total est de 11174 € et au compte de résultat de l'exercice dégageant un bénéfice de 1761 €.

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

1 PRINCIPES COMPTABLES, METHODES D'EVALUATION

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base qui ont pour objet de fournir une image fidèle du Syndicat.

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

Spécificité liée à la comptabilisation des cotisations

Le fait générateur de la cotisation est constaté lors de l'encaissement effectif de la cotisation. Il en est de même de la comptabilisation des produits relatifs aux prestations annexes à la cotisation.

2 INFORMATIONS RELATIVES AUX POSTES DE BILAN

Immobilisations incorporelles et corporelles

Néant

Disponibilités

Les sommes disponibles en banque ou en caisse ont été valorisées à leur valeur nominale.

3 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Achat d'un ordinateur pour un montant de 600 €.

4 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun évènement significatif postérieure à la clôture n'est à signaler.

5 RESSOURCES DE L'ANNEE

Ressources à retenir pour la détermination des seuils.

- voir document annexe

6 CONTRIBUTIONS PUBLIQUES DE FINANCEMENT

Néant.

7 ACTIONS DE SOLIDARITE DES ORGANISATIONS SYNDICALES

Néant.

8 CONTRIBUTIONS EN NATURE

Les mises à disposition de personne dont bénéficie le syndicat représentent :

- 1 personne dont :
- 1 employé, secrétaire départemental.
-

Bilan des ressources de la section SARTHE pour l'année 2023

Ressources de l'année 2023	
Cotisations reçues.....	7 931,08 €
Reversement de cotisations.....	4 343,96 €
Subventions reçues.....	2 234,08 €
Autres produits d'exploitation perçus.....	8,00 €
Produits financiers perçus.....	0,00 €
Total des ressources.....	5 829,20 €